

Pack nouveau départ

Un atout supplémentaire pour aider les victimes de violences conjugales

Rubrique
Santé / social

Contact Presse

Alexandra Briguet-Trubat
Direction de la communication
03 25 42 50 81
06 60 42 74 66
alexandra.briguet-trubat@aube.fr

—
Secrétariat Communication/Cabinet
03 25 42 50 28 ou 27
departement@aube.fr

Standard
03 25 42 50 50

L'Aube devient le 6^e département en France à mettre en place le pack nouveau départ, dispositif lancé en 2023 par l'Etat face à l'augmentation des violences faites aux femmes et des féminicides. Objectif : lever les freins à la séparation et au départ du foyer des victimes de violences conjugales grâce à l'intervention d'un réseau d'acteurs locaux. Ce dispositif sera piloté localement par la préfecture de l'Aube et coordonné par le Département de l'Aube. L'annonce officielle a été faite à l'Hôtel du Département de l'Aube par Aurore Bergé, ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, à l'occasion de son déplacement dans l'Aube le 5 septembre 2025.

Les victimes de violences conjugales font en moyenne 7 allers-retours avant de quitter définitivement leur conjoint violent, à cause de plusieurs freins tels que l'emprise psychologique, les besoins matériels, la méconnaissance des solutions d'aide et d'accompagnement ou encore la complexité de la coordination des services pouvant venir en aide aux victimes.

Hors, ces allers-retours augmentent le risque que l'irréparable se produise. Depuis début 2025 en France, 56 féminicides ont déjà été recensés. Dans plus de la moitié des cas, les victimes s'apprêtaient à quitter leur conjoint, ce qui constitue une alerte sur cette étape de la séparation. Face à la hausse des violences conjugales et des féminicides, il est donc essentiel d'améliorer la détection et l'accompagnement des victimes.

■ Le pack nouveau départ : un moyen de lever les freins au départ et sécuriser leur parcours de sortie des violences conjugales

Ce dispositif permet une prise en charge rapide et coordonnée grâce à une mobilisation renforcée autour de la femme victime de violences afin d'organiser un départ rapide et sécurisé du foyer, de faire face aux dépenses immédiates et d'assurer un accompagnement dans la durée selon la situation et les besoins de chaque femme. Il doit ainsi permettre de lever un maximum d'obstacles à leur départ et de faciliter la séparation du conjoint violent. Ce pack nouveau départ est ouvert à toute personne déclarant des violences conjugales et souhaitant quitter son conjoint violent. Il fonctionne en 3 étapes :

1. Repérage des victimes :

Des professionnels de proximité (policiers, gendarmes, associations, professionnels de santé, intervenant social en commissariat et gendarmerie, travailleurs sociaux...) détectent les situations à risque et proposent à la victime de bénéficier du pack nouveau départ.

2. Organisation de la prise en charge coordonnée

L'organisme coordonnateur (ici le Département de l'Aube) contacte très rapidement la victime, avec son consentement, pour évaluer sa situation et identifier ses besoins, puis organiser en toute confidentialité une prise en charge rapide, globale et adaptée en lien avec les différents acteurs du territoire impliqués dans le pack nouveau départ.

3. Accompagnement dans la durée

Les différents professionnels mobilisés pour répondre aux besoins de la victime (CAF, MSA, CPAM, Pôle emploi, associations, etc.) activent de manière accélérée toutes les aides nécessaires à la victime pour sa vie quotidienne et son nouveau départ (logement, aide financière, soutien psychologique, garde d'enfant, réinsertion sociale et professionnelle, etc.) en lien avec le coordonnateur.

Rubrique
Santé / social

Contact Presse

Alexandra Briguet-Trubat
Direction de la communication
03 25 42 50 81
06 60 42 74 66
alexandra.briguet-trubat@aube.fr

—

Secrétariat Communication/Cabinet
03 25 42 50 28 ou 27
departement@aube.fr

Standard
03 25 42 50 50

■ Le Département de l'Aube, au cœur de la lutte contre les violences conjugales, coordonnateur du pack nouveau départ

Chef de file des solidarités, le Département agit déjà au quotidien dans l'aide et l'accompagnement des personnes à travers son action sociale de proximité matérialisée au sein des 8 Maisons des solidarités du Département et des 64 points d'accueil répartis dans l'Aube. Ses travailleurs sociaux et professionnels de santé y accueillent, écoutent, accompagnent les Auboises pour tous besoins médico-sociaux, dont les situations de violences conjugales, et les réorientent si nécessaire. De plus, les violences conjugales font l'objet de travaux spécifiques menés par le pôle des Solidarités du Département depuis 2023 pour améliorer les prises en charge et le travail en réseau. Des actions concrètes supplémentaires se sont depuis déjà mises en place : procédure des aides d'urgence pour les victimes de violences conjugales, formation de tous les agents d'accueil (en 2024) et de tous les travailleurs sociaux (d'ici fin 2025) au repérage et à l'accompagnement des victimes de violences conjugales, mise à disposition des kits de 1^{ère} nécessité dans les Maisons de solidarités du Département (produits d'hygiène, linge de bain, protections périodiques...), soutien et liens renforcés avec les associations locales et les acteurs de la protection de l'enfance...

L'expérience locale et l'implication de l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs du territoire face aux violences conjugales, déjà fortes, seront une base solide pour l'appropriation et la bonne mise en œuvre du pack nouveau départ dans l'Aube. Ce dispositif viendra améliorer la détection et la prise en charge rapide des victimes, là où nous observons encore certaines difficultés de prise en charge et certaines ruptures de parcours chez les victimes par manque de lisibilité de l'offre d'accompagnement, par méconnaissance de la part des victimes de l'aide disponible et par la complexité de l'articulation entre acteurs du territoire.

Département de l'Aube
Hôtel du Département
2 rue Pierre-Labonde
BP 394 – 10026 Troyes Cedex
03 25 42 50 50
aube.fr